

## DEMANDE DE VOIRIE OU DE PERMIS DE STATIONNEMENT

### Avertissement

La présente demande doit être déposée au secrétariat de la Mairie dans un délai minimum 5 jours francs avant la date de début de l'occupation projetée. Le demandeur reconnaît les dispositions particulières mentionnées sur l'arrêté. Cette demande ne concerne nullement les travaux sur le domaine public qui doivent faire l'objet d'une demande d'intention de commencement de travaux à retirer auprès du secrétariat de Mairie.

#### 1 - DEMANDEUR

**Mme. M. Entreprise** .....

Adresse:.....

Téléphone : .....

#### 2- BÉNÉFICIAIRE

**Mme. M. Entreprise** .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

#### 3- OBJET DE LA DEMANDE

Pose d'échafaudage       Dépôt de matériel       Benne à gravats  
métrage : .....

Autre

#### NATURE EXACTE DES TRAVAUX

Réfection façade     Réfection toiture     Pose d'enseigne     Travaux d'intérieur

Autre : .....

N° du permis de construire : .....

N° de la déclaration préalable : .....

Accordé(e) le : .....

#### ADRESSE EXACTE DE L'OCCUPATION SUR LE DOMAINE PUBLIC

.....  
.....

#### DURÉE DE L'OCCUPATION

.....  
.....